

Conseil d'Administration du vendredi 24 octobre 2025.

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre à 17 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur SOUILLARD, en suite de convocation en date du 20 octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : 7
Excusés : 2
Pouvoirs : 0
Absents :

Étaient présents : Mesdames MACCARINELLI, NEUTS, NOWAK, Messieurs BEHARELLE, LABUR, SOUILLARD, LEFEBVRE ;

Était excusé : Madame FACHAUX-CAVROS et Monsieur DESFACHELLE.

Monsieur le Vice-Président remercie les membres de leur présence. Elle procède à l'examen de l'ordre du jour puis fait lecture des arrêtés pris par délégation.

Lecture des arrêtés pris par délégation :

Nature de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant total de la dépense
Ligne 6562 - Aides financières	20	7690,00 €
Loyers	7	2606,00 €
Energie	7	2494,00 €
Frais funéraires	1	600,00 €
Divers	5	1990,00 €
Ligne 6561 - Bons alimentaires	32	2675,00 €
Véolia	4	1030,00 €

Monsieur le Vice-Président informe le conseil d'administration que 4 choix de cadeau sont proposés aux seniors de plus de 65 ans :

La valisette de produits alimentaires pour couple ou personne seule,

Le repas dansant au pré fleuri du 23 novembre,

Un bon d'achat d'une valeur de 40€ pour les restaurants de Saint-Laurent (taverne des gaulois/les jardins/le petit blangy).

Un bon d'achat de 40€ à valoir auprès des 4 commerçants du marché du vendredi.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec le centre de gestion du Pas de Calais.
- D'autoriser le Président à procéder au règlement de l'avis de somme à payer dans le cadre du règlement de jours au titre du CET d'un agent muté au sein d'une autre collectivité.

Monsieur LEDHE présente les modifications du règlement de fonctionnement (HTM, clés des chambres, précisions ARS)

- D'autoriser le Président à signer le contrat d'engagement de Madame HERLAUT Bernadette alias Lili White qui assurera l'animation du repas de fin d'année des seniors du dimanche 23 novembre 2025, au Pré Fleuri à Sainte-Catherine.
- De fixer la participation financière au repas de fin d'année du dimanche 24 novembre 2024 au Pré Fleuri à Saint-Catherine à 25€ pour les accompagnants immercuriens de moins de 65 ans et 50€ pour les accompagnants non-immercuriens.
- D'autoriser le Président de signer la proposition faite par la SMACL dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance.